

D'autre part, le bill sur les eaux intérieures du Nord donne aussi une définition de «déchets», mais on ne l'a pas modifié pour la rendre conforme aux recommandations du comité des pêcheries. A présent, le Sénat relève donc l'erreur que nous avons tous commise. La loi sur les pêcheries a été étudiée au comité des pêches et des forêts. Concurrément, le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien étudiait le bill sur les eaux intérieures du Nord et le bill sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Ces bills étaient censés tendre plus ou moins vers le même objectif que la loi sur les ressources en eau du Canada et la modification à la loi sur les pêcheries, c'est-à-dire une évolution vers des mesures de lutte contre la pollution et une meilleure gestion des eaux, sous l'égide de l'autorité fédérale. Le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien ne savait pas très bien ce qui se passait aux deux autres comités, si ce n'est que des députés de notre parti faisaient de leur mieux pour se partager hâtivement entre l'étude du bill sur les ressources en eau du Canada, du bill modifiant la loi sur les pêcheries et du bill sur les eaux intérieures du Nord, et le travail de ces trois comités. Cependant, ils n'ont pu y réussir parce que, souvent, les comités siégeaient tous ensemble. Je ne saurais dire, monsieur l'Orateur, si le gouvernement l'avait voulu ainsi. Si oui, c'était déplorable car aucun comité n'a eu l'occasion d'examiner les travaux des autres. Si non, c'était irrégulier et nous en subissons les conséquences. C'est pour cette raison que je vais maintenant insister davantage. Si c'était accidentel, c'est encore pire parce que cela démontre une absence totale de coordination.

• (12.30 p.m.)

Je prends la parole cet après-midi, car malgré les efforts de plusieurs d'entre nous pour que le gouvernement désigne une personne qui se tiendrait au courant de ce qui se passe dans tous ces ministères et au sujet de toutes ces mesures, rien n'a été fait dans ce sens. Nous aurons plus tard cette année un amendement à la loi sur la marine marchande du Canada qui portera aussi sur la pollution causée par le pétrole. Le ministre des Transports (M. Jamieson) s'y est engagé. Nous attendons une loi sur la pureté de l'air, qui relèvera du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces deux mesures législatives ont été promises à la Chambre.

Où nous mèneront ces attermoissements et qui va songer à la nécessité d'une coordination au niveau fédéral dans ce domaine? C'est cela que j'ai en vue en prenant la parole au sujet

de ce qui semble un amendement insignifiant proposé par le Sénat. Je serais très surpris que ce soit là la seule erreur commise dans les quatre bills qui ont été présentés simultanément. En fait, je constate que le bill C-192, modifiant la loi sur les pêcheries, doit être de nouveau modifié. L'amendement proposé n'émane pas du ministre mais d'un simple député. Je serais étonné qu'il n'y ait pas un grand nombre de lacunes ou d'empiétements réciproques dans les bills qui ont été examinés simultanément.

Il me reste encore une question importante à signaler au ministre. Nous sommes en train d'examiner un amendement à la loi sur les ressources en eau à l'intérieur du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui a été adoptée par la Chambre et envoyée au Sénat. Le Sénat a examiné le bill et nous l'a renvoyé en disant que nous y avions oublié quelque chose. Le Sénat avait raison. Le problème en ce moment, c'est que l'on est en train de modifier ce bill afin de le rendre conforme à celui qui modifie la loi sur les pêcheries et dont la Chambre est encore saisie. Il y a une très longue liste d'amendements à examiner à l'étape du rapport.

**L'hon. M. Chrétien:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je préciser la déclaration que j'ai faite antérieurement. Peut-être n'ai-je pas employé les termes qui convenaient. Cet amendement résulte d'un oubli et non point d'une inexactitude dans la rédaction du bill par rapport aux amendements apportés au bill sur les pêcheries. Ce passage se trouve dans l'ancien bill, mais il ne figure pas dans le nouveau bill sur les pêcheries. Il se trouvait dans l'ancien bill, mais il a été oublié. L'amendement est proposé non point à cause de la rédaction du nouveau bill sur les pêcheries mais parce que celui-ci est censé inclure certaines parties de l'ancien bill.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, j'accepte la déclaration du ministre. Sauf erreur, le bill sur les eaux intérieures du Nord était défectueux si bien que le Sénat a dû nous le renvoyer. Le fait est que les définitions ne coïncidaient pas et qu'il faut maintenant y remédier. En fait, nous ne devons pas, à mon avis, examiner ce bill avant d'avoir adopté les amendements au projet de loi sur les pêcheries, car ces derniers doivent encore faire l'objet d'un examen à la 3<sup>e</sup> lecture. J'ai lu le bill. A la ligne 5 de la page 8 du bill que nous modifions, on fait une allusion précise à la loi sur les pêcheries. Cela se trouve à l'article 10 (3) b). D'après moi, nous modifions la loi sur les eaux intérieures du Nord pour l'harmoniser avec la loi sur les pêcheries, quoi qu'en ait dit le ministre, et la Chambre devra examiner